



## Changement de mode de garde de mes enfants

Par **basake**, le **08/02/2013** à **09:36**

bonjour

voilà j'ai reçu hier une convocation au TGI pour le 14 mars ! ce que je redoutais le plus !

En effet mes filles ont 4 et 7 ans mon ex conjoint demande une résidence alternée !

ma fille la plus grande me dit que la situation actuelle lui convient et qu'elle ne veut rien changer soit un week end sur deux chez leur père et la moitié des vacances scolaires ! la plus petite ayant souvent déjà du mal à y rester une semaine complète en vacances !

Peur que le juge accepte sa demande ! Que faire besoin de conseils merci

De plus j'ai refait ma vie et un petit frère arrive au mois de mai, les filles s'en font une joie et ne veulent pas en être séparé....

Par **cocotte1003**, le **08/02/2013** à **12:08**

Bonjour, votre ex peut toujours faire une demande, de là à ce qu'elle soit acceptée c'est autre chose surtout que vos filles sont petites. Démontrez dans votre dossier que vos filles vont bien (scolarité, copines, activités....) et que vous les élevez normalement (elles ont une chambre, vous êtes là pour vous occupez des devoirs, de les faire manger....), le juge ne vous demandera pas une disponibilité 24/24 mais un minimum, cordialement

Par **basake**, le **08/02/2013** à **12:42**

Merci pour vos conseils qui lèvent un peu mon inquiétude ! surtout qu'il travail en 2\*8, il les voudrait en garde les semaines ou il travail d'après midi, il débauche a 20h30, il irait les chercher chez nounou vers 21h voir 21h15 heure a laquelle les filles ont mangé depuis longtemps ! elles sont même couchées et endormies !

Son principal argument étant qu'il veut être plus présent dans l'éducation et l'épanouissement de ses filles... A voir en définitif il les aurait chez lui que la nuit et il pourrait juste les amener a l'école le matin ! en quoi il va être plus présent !

Par **cocotte1003**, le **08/02/2013** à **13:00**

Essayez par LRAR de lui proposer de les prendre un mercredi après-midi, cela lui suffira peut-être à arrêter sa demande de garde alternée, cordilemnt